

VILLE DE COZES  
B.P 18  
17120 COZES

COZES,  
le 29 octobre 2007.

LE MAIRE DE COZES  
à  
Monsieur SOURD  
Président de la Commission Particulière  
du Débat Public  
17, Cours du Chapeau rouge  
33000 BORDEAUX



## BORDEREAU D'ENVOI

NUMÉRO DES PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
01	<b>DOSSIER :</b> PROJET DU TERMINAL MÉTHANIER AU VERDON- SUR-MER PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ NÉERLANDAISE 4 GAS • Motion du Conseil Municipal contre son implantation  <b>Pièces jointes :</b> ♦ Délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2007	01	Pour attribution ..... <input checked="" type="checkbox"/> Pour exécution..... <input checked="" type="checkbox"/>

P/Le Maire,

Le Conseiller Général  
du Canton de Cozes  
Maire-Adjoint,



D. HILLAIRET.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS



L'An deux mille sept, le vingt-quatre octobre à 18 h 00,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme ROUÏL Nadine, Maire de Cozes.

Nombre de Conseillers

En exercice ..... 18  
Présents ..... 15  
Votants ..... 17  
Pouvoirs ..... 03

Date de Convocation  
18 octobre 2007

**PRÉSENTS** : Mme ROUÏL Nadine, Maire, M. HERBERT Jean, M. HILLAIRET Daniel Conseiller Général, M. BERTEAU Marcel, Mme MENARD Marie-Claude, M. GUERIN Gérard, Adjoints, M. AVRILLAUD Alain, M. BOURGEOIS Christian, Mme CHAIGNEAULT Patricia, M. DAVID Jackie, M. GAILLOT Georges, Mme HERAUD Michelle, Mme NADEAU Élisabeth, Mme PICOULET Jeanine, M. SICARD Joël.

**ABSENTS-EXCUSÉS** : M. ABIVEN Patrick, M. SEUGNET Christian, Mme SIMON Yvelise ayant donné pouvoir respectivement à M. GUERIN, M. SICARD, Mme CHAIGNEAULT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CHAIGNEAULT Patricia.

**OBJET :**

**PROJET DU TERMINAL MÉTHANIER AU VERDON-SUR-MER PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ NÉERLANDAISE 4 GAS**

- ♦ **Motion du Conseil Municipal contre son implantation**

Attendu que les Conseils Généraux de Gironde et de Charente-Maritime, les Communautés de communes et d'Agglomération concernées œuvrent, en partenariat avec le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (S.M.I.D.D.E.S.T.), à la sauvegarde de l'estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe et le mieux conservé dans son état naturel,

Attendu que l'on impose aux communes littorales des contraintes environnementales et anti-pollution conséquentes (Loi Natura 2000 – Loi Littoral – Loi sur l'eau – SAGE Gironde ...),

la faisabilité du projet du terminal méthanier au Verdon-Sur-Mer présenté par la société néerlandaise 4 GAS, ne donne, outre le fait d'une pollution visuelle incontestable, aucune garantie de sûreté de ses installations, ni aucune garantie de respect des réglementations relatives à la protection de l'environnement, bien au contraire.

Par ailleurs, la navigation des gros navires méthaniers, près de nos côtes, représente un danger potentiel important ; un accident est toujours possible, rappelons-nous celui du Roka Delmas échoué près de l'Île de Ré.

Les communes du canton de Cozes, dans leur grande majorité, sont riveraines de l'estuaire. Elles ont manifesté leur grave inquiétude sur ce projet qui va à l'encontre du développement touristique et de la sauvegarde de l'estuaire voulus par notre Département et attendent un soutien de notre assemblée.

M. HILLAIRET, Conseiller Général Maire-Adjoint, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. HILLAIRET, Conseiller Général Maire-Adjoint,

Vu les décisions du Conseil Général de la Charente-Maritime, et du Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique,

Considérant qu'au regard de sa configuration géographique, notre canton offre des sites remarquables qu'il convient à tout prix de préserver contre les risques majeurs liés à la navigation des méthaniers proche de nos côtes,

Considérant également les énormes dangers de pollution et les préjudices qui en résulteraient

- pour le maintien d'une part de l'activité de la pêche et de la plaisance dans les différents petits ports de l'estuaire (Barzan, St-Seurin d'Uzet, Meschers, Mortagne sur Gironde, Talmont),
- et pour la sauvegarde d'autre part de l'écosystème de nos espaces naturels et leur valorisation paysagère,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures indispensables pour pérenniser la vocation touristique et naturelle de cet estuaire remarquable, et de ne pas le transformer en site industriel,

Compte tenu des éléments évoqués, et après en avoir délibéré,

### DÉCIDE, à l'unanimité,

- ♦ **DE S'OPPOSER** fermement à l'éventuelle implantation de ce terminal méthanier au Verdon sur Mer, projet présenté par la Société 4 GAS.

**VOTE :**

Pour ..... 18  
Contre ..... 00  
Abstention ..... 00

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Le Conseiller Général  
Maire-Adjoint ,

D07\_0603.doc

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

- ✓ Reçu en S/s-Préfecture de Saintes, le
- ✓ Affiché en Mairie de Cozes, le 25 octobre 2007.

LE MAIRE.